

## **RÈGLEMENT 8ème Biennale #VP1D 2019/2020**

### **Préambule – Origine du projet**

Dans le cadre de sa vocation d'aide à l'insertion des jeunes dans la vie sociale et économique locale, de soutien à l'esprit d'entreprise et de promotion des idéaux généraux du Rotary International, le Rotary club de Roubaix porte le concours « Vitrine pour un designer ». Une commission « Vitrine pour un designer », est expressément constituée par des membres rotariens concernés par la création, le design, la communication, l'industrie... pour promouvoir, gérer et développer ce projet au sein des actions professionnelles du Rotary International.

### **Article 1 – Objectifs**

Dans le monde du design, la participation à des concours permet à des jeunes créateurs de se faire connaître auprès des professionnels, du monde industriel et du grand public. L'obtention d'un des prix confère au lauréat une reconnaissance de ses qualités créatives de designer qui est indispensable pour entamer ou poursuivre une carrière professionnelle. Lors du concours, les finalistes seront directement mis en relation avec des entreprises ou des designers qui apporteront leurs expériences et conseils. Dès la désignation des finalistes, la commission « Vitrine pour un Designer » mène une campagne de presse et de promotion qui les fera connaître et découvrir par un public le plus large possible. Bien entendu, en s'inscrivant au concours, les finalistes acceptent aussi de participer à la réalisation de reportages sous toutes les formes. La couverture médiatique (interview, présentation filmée...) du candidat ne pourra se faire au-delà d'un rayon de 250 km.

Les candidats acceptent de se rendre disponibles pour plusieurs événements liés au concours, comme par exemple, la soirée « Présentation officielle des finalistes » au printemps 2020, et la journée de soutenance, soirée de la « Finale » en octobre ou novembre 2020. De même, les finalistes acceptent, dans la mesure du possible, d'être présents aux vernissages des expositions des projets des finalistes de VP1D#8 qui auront lieu dans le courant de l'année 2021. Les frais de déplacements à ces événements ne seront pas pris en charge par le concours.

Dans le cadre de la phase de développement produit, les finalistes s'engagent à être présents aux réunions proposées par l'Entreprise Partenaire Associée (EPA) entre février et décembre 2020. Les frais de déplacements à ces événements pourront sous certaines conditions être pris en charge par l'EPA.

Etant donné que Courtrai, Roubaix et Tournai se situent dans un bassin industriel textile historique, une attention particulière sera donnée aux projets qui mettent en évidence la matière textile sous toutes ses formes. Les projets des finalistes doivent pouvoir devenir des objets réalisables principalement de manière industrielle et donc pouvoir être commercialisés de manière large. C'est le concept du design industriel.

### **Article 2 – Les prix**

**Le prix « La Vitrine d'Or » d'une valeur de 6.000 €** est octroyé par le jury de Vitrine pour un Designer. De plus, le lauréat se verra octroyé pendant 12 à 18 mois, un soutien à l'édition et la diffusion de son projet, via une place dans la promotion 2021 du « Tremplin-Design » de Lille—design.

**Le prix du Public d'une valeur de 1.000 €** est octroyé par la communauté d'internautes via le site [vitrinepourundesigner.com](http://vitrinepourundesigner.com).

Les 2 prix sont cumulables.

### **Article 3 – Conditions de participation au concours**

#### **Le candidat doit répondre aux deux conditions suivantes :**

- Être titulaire d'un Bachelor et être sorti depuis moins de 5 ans de son cursus d'études supérieures, à la date du 31 décembre 2019 **et**
- Être né ou avoir étudié dans un rayon de 250 km autour de la région de Courtrai/Roubaix/Tournai.

#### **Par ailleurs il doit :**

- Proposer un projet design mettant en valeur la matière textile (création textile ou design d'objet utilisant du textile). Cela peut être un projet de fin d'année, un projet encore non abouti, ou un projet spécifique pour le concours.
- Développer un projet industrialisable et commercialisable. En outre la motivation des candidats, la description de leur parcours, les aspects éco-responsables, la durabilité, la production européenne, l'étude financière du projet seront pris en compte pour la sélection des projets.

Un candidat peut se présenter une seconde fois sauf si celui-ci a déjà remporté la Vitrine d'Or ou le Prix du Public. Les projets peuvent être présentés en binômes, trinômes ou en groupe. Dans ce cas, les prix éventuellement gagnés seront à partager entre les membres du groupe.

### **Article 4 – Appel et sélection des projets**

#### **Première étape : Appel à candidature**

Dès le 15 octobre 2019, l'appel à candidature sera lancé par la presse, les réseaux sociaux et les autres moyens de communication dont le site internet : [www.vitrinepourundesigner.com](http://www.vitrinepourundesigner.com).

Les écoles de design seront directement contactées pour relayer l'information auprès de leurs étudiants et anciens étudiants.

#### **Deuxième étape : Présentation du dossier et dépôt de la candidature**

Dans son dossier, le candidat doit présenter son parcours scolaire et/ou formation, sa situation professionnelle actuelle et tout élément permettant aux membres de la commission Vitrine pour un Designer de mieux le connaître. La deuxième partie sera consacrée à la présentation du projet du concours. Elle devra comporter au moins l'argumentaire, la faisabilité, l'originalité, des dessins, maquettes, images et même prototype. Tout élément, même dans la présentation du dossier, déterminant l'originalité, la créativité et le professionnalisme du candidat sera bien entendu pris en considération.

**« Le formulaire d'inscription Online » devra être dûment complété sur le site [www.vitrinepourundesigner.com](http://www.vitrinepourundesigner.com) au plus tard le 31 décembre 2019.**

**Pour que la candidature soit définitivement prise en compte, la version papier du « formulaire d'inscription Online » devra être envoyé obligatoirement par la poste au plus tard le 31 décembre 2019 à l'adresse suivante :**

**France : Jacques DUJARDIN**

« VITRINE POUR UN DESIGNER » c/o Monsieur Jacques DUJARDIN 39 Avenue Jean-Baptiste Lebas 59100 ROUBAIX - France

- - - - -

**Belgique : Laurence GLORIEUX**

« VITRINE POUR UN DESIGNER » c/o Madame Laurence GLORIEUX Rue Saint Brice 47 7500 TOURNAI - Belgique

Le cachet de la poste fera foi.

### **Troisième étape : Sélection des candidats**

Pour sélectionner les projets, la commission Vitrine pour un Designer fera appel à des professeurs des écoles de design partenaires du concours et à des professionnels du monde du design, constituant ainsi un « Pré-Jury ». Ce dernier sera chargé d'étudier chaque projet et de sélectionner ceux qui sont conformes aux objectifs du concours. Le Pré-Jury aura pour but de sélectionner 5 à 7 candidats finalistes.

### **Article 5 – Les finalistes**

Les finalistes seront contactés par écrit avant la fin janvier 2020.

Attention, pour diverses raisons, ces dates pouvant être modifiées, nous conseillons de les vérifier sur le site [www.vitrinepourundesigner.com](http://www.vitrinepourundesigner.com).

Dans la seconde partie du concours, après avoir été sélectionné sur la base de son projet personnel, chaque designer finaliste se verra attribué un projet à développer pour une Entreprise Partenaire Associée (EPA).

Chacune des EPA aura établi préalablement un brief cadrant ses attentes sur son projet.

Le designer finaliste et l'Entreprise Partenaire Associée travailleront ensemble de la conception au développement du prototype sous le parrainage exceptionnel du designer François AZAMBOURG, Président du concours 2019-2020.

## **Article 6 – L'Entreprise Partenaire Associée (EPA)**

L'EPA dictera son cahier des charges, et réalisera son brief spécifique auprès du jeune designer sélectionné pour elle.

Dans son brief, elle décidera du type de produit qu'elle souhaitera développer. Ce peut être un produit, une matière, un produit à décliner, une gamme de produit, une capsule ou une série limitée...

L'entreprise partenaire s'engage à désigner un chef de projet/produit pour accompagner et suivre le designer tout au long du processus de conception et de mettre en place les moyens de réaliser les prototypes.

Après la réalisation des prototypes et la finale du concours, l'entreprise peut décider ou non de commercialiser le Projet dans la mesure du potentiel estimé pour le développement de son activité. A ce titre, il doit prévoir un contrat avec le jeune designer pour cadrer l'utilisation de son nom et de la propriété de la cocréation.

À tout moment, l'EPA pourra souhaiter ne pas commercialiser le projet, ne pas l'intégrer dans ses collections.

## **Article 7 – Les lauréats et le jury**

La commission rotarienne Vitrine pour un Designer sollicite une personnalité reconnue du monde du design pour assumer, lors de la finale, la présidence d'honneur du Jury. A huis clos, le jury désignera le lauréat de Vitrine d'Or.

Les principaux critères retenus sont : innovation et créativité textile ; faisabilité technologique et économique ; capacité à défendre et à porter le projet.

Une manifestation publique présentant les prototypes et les finalistes est organisée. En quelques minutes, chaque finaliste devra défendre son projet directement aux Président et membres du Jury.

Par la suite, le Jury délibère à la majorité simple des voix et ses décisions sont sans appel.

Le public, par internet, désignera le lauréat du Prix du Public.

## **Article 8 – Cérémonie de clôture et remise des prix**

Elle met en présence les médias, les sponsors, les finalistes, les professionnels et est ouverte au public le plus large. Les différents prix seront remis aux lauréats par des personnalités.

## **Article 9 – Exposition des projets des finalistes**

L'ensemble des projets des finalistes fera l'objet d'une exposition dont la mise en scène sera signée François AZAMBOURG.

Elle sera présentée dans l'un des grands Musées de la Métropole lilloise en octobre ou novembre 2020 lors de la finale du concours et sera ensuite itinérante jusque fin 2021.

Les finalistes acceptent d'être présents aux vernissages de l'exposition itinérante de VP1D#88 et de participer au montage de celle-ci. Si le finaliste ne peut être présent, il lui est demandé de prévenir 2 semaines avant le début de l'évènement et dans la mesure du possible de se faire remplacer. Les frais de déplacements à ces vernissages ne sont pas pris en charge par le concours. Les finalistes ET Entreprises Partenaires Associées acceptent de mettre à disposition les prototypes de leur projet jusqu'au 31 décembre 2021.

la valeur de leur prototype devra être fournie avant le jour de la finale, pour l'assurer durant la durée de l'exposition itinérante. L'assurance est à la charge du concours ou du lieu accueillant l'exposition.

Fait à Tournai, le 14 octobre 2019 Rotary Roubaix Commission Action Professionnelle

---

Pour toutes informations :

**Frank LEFEBVRE**

Portable : +33 674 638 866 - e-mail : [frank@bleunature.com](mailto:frank@bleunature.com)

**Jacques DUJARDIN**

Portable : +33 664 969 569 - e-mail : [jacques.dujardin@cabinetjacquesdujardin.fr](mailto:jacques.dujardin@cabinetjacquesdujardin.fr)